



European  
Social  
Charter

Charte  
sociale  
européenne



**Comité européen des Droits sociaux (CEDS)  
282<sup>e</sup> session, Strasbourg, 30 novembre – 4 décembre 2015**

**Ordre du jour**

**Réclamations collectives**

Le Comité examinera l'état d'avancement des procédures relatives aux réclamations suivantes :

- *Confederazione Generale Italiana del Lavoro (CGIL) c. Italie,* réclamation n° 91/2013
- Centre européen des Droits des Roms (CEDR) c. Irlande, réclamation n° 100/2013
- Conseil Européen des Syndicats de Police (CESP) c. France, réclamation n° 101/2013
- *Associazione Nazionale Giudici Di Pace c. Italie,* réclamation n° 102/2013
- *Bedriftsforbundet c. Norvège,* réclamation n°103/2013
- Forum européen des Roms et des Gens du Voyage (FERV) c. République tchèque, réclamation n° 104/2014
- Associazione sindacale « La Voce dei Giusti » c. Italie, réclamation n° 105/2014
- Finnish Society of Social Rights c. Finlande, réclamation n° 106/2014
- Finnish Society of Social Rights c. Finlande, réclamation n° 107/2014
- Finnish Society of Social Rights c. Finlande, réclamation n° 108/2014
- Finnish Society of Social Rights c. Finlande, réclamation n° 109/2014
- Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) c. Irlande, réclamation n° 110/2014
- Confédération générale grecque du Travail (GSEE) c. Grèce, réclamation N° 111/2014.
- Organisation européenne des associations militaires (EUROMIL) c. Irlande, réclamation n°112/2014
- Unione Italiana del Lavoro U.I.L. Scuola – Sicilia c. Italie, réclamation n°113/2014
- Comité Européen d'Action Spécialisée pour l'Enfant et la Famille dans leur Milieu de Vie (EUROCEF) c; France, réclamation n°114/2015
- Fédération européenne du Personnel des Services publics (EUROFEDOP) c. Grèce, réclamation n°115/2015
- Matica Hrvatskih Sindikata c.Croatie

- réclamation n°116/2015
- Transgender Europe & ILGA-Europe c. République tchèque, réclamation n°117/2015
- Confédération Générale du Travail Force Ouvrière c. France, réclamation n°118/2015

### **Examen de rapports nationaux :**

- Conclusions 2015 au titre de la Charte concernant la Bosnie et Herzégovine, la Roumanie et la Turquie
- Conclusions de non-conformité dues à un manque répété d'informations (Conclusions 2013 de la Charte)
- suivi des réclamations collectives

### **Adoption des Conclusions 2015 au titre de la Charte et les Conclusion XX-4(2015) au titre de la Charte de 1961**

### **Réunion sur les dispositions non acceptées de la Charte (mise en œuvre de l'article 22 de la Charte sociale européenne de 1961)**

Le Comité va poursuivre la préparation des réunions et/ou procédure écrite au regard des pays suivant qui sont à l'ordre du jour de la session et pour 2015 : Bulgarie, Chypre, Estonie, Géorgie, Irlande, Malte, Monténégro, Roumanie, République slovaque et Slovénie.

### **Méthodes de travail**

Le Comité va examiner ses méthodes de travail internes.

### **Suivi de la Conférence de Turin**